



Contrat time-share republique dominicaine

Par **silure70**, le **18/02/2011** à **10:25**

Bonjour,

j ai signé en Republique dominicaine un contrat type temps partagé pour une semaine bi-annuelle dans les hotels Occidental

Après re-lecture attentive du contrat et lecture des forums sur internet, je me suis aperçu que le vendeur m avait fourni des arguments erronés

J ai réglé sur place, par carte bancaire un acompte et il me reste 12 mensualités à régler

Si je bloque les prelevements , je suppose que la société va me poursuivre mais quels sont mes risques ?

Cordialement